



Distribution:

1 exemplaire par fonctionnaire

CIRCULAIRE N°. 47

Objet: Vaccination contre la grippe

1. Le Service médical dispose d'une quantité limitée de doses de vaccin contre la grippe.
2. **La vaccination est conseillée** aux fonctionnaires de plus de 50 ans et est particulièrement recommandée à ceux qui souffrent d'une affection chronique pulmonaire, cardio-vasculaire ou rénale, d'un diabète et aux convalescents d'une affection ou d'une intervention graves.
3. **Elle est contre-indiquée** en cas d'infection aiguë, de traitement par les corticoïdes, d'allergie aux oeufs, au mercurothiolate sodique, à la néomycine. Elle n'est pas contre-indiquée pendant la grossesse, mais il est préférable de s'en abstenir pendant le premier trimestre s'il n'y a pas d'alerte épidémique.
4. **La vaccination est réservée** aux fonctionnaires de l'Organisation, à l'exclusion des membres de leur famille, des fonctionnaires retraités, des délégués et visiteurs.
5. La campagne de vaccination débutera le lundi 22 octobre 2001 et se déroulera sur **une période de six semaines.**

**Les vaccinations seront réalisées tous les jours
du lundi au vendredi**

**au Service médical de la Porte 2, de 14h00 à 16h00
au Service médical du Bâtiment E (Bureau E-3053), de 10h00 à 11h00**

**sans rendez-vous ni appel téléphonique préalable
Aucune dose ne sera réservée**

Le Directeur général
Vladimir Petrovsky

